



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 février 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2012-274 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 8 FÉVRIER 2012**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 8 février 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal comme soumis.

Adoptée

CE-2012-275 **SOUMISSION 2012 SI 018 - INSTALLATION D'UN GÉNÉRATEUR D'AZOTE ET MODERNISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION - USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme J.R. Mécanique (Agilis), 485A, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6T 6G3, pour l'installation d'un générateur d'azote et modernisation du réseau de distribution à l'usine de traitement des eaux usées, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 67 490,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 janvier 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30454-005-21966	64 555,33 \$	Rénovation de la station d'épuration - Système de production d'azote
04-13493	2 935,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

Adoptée

CE-2012-276 **APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - ENTRETIEN DES TERRAINS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale, le 20 décembre 2000, relatif à la cession d'immeubles et aux échanges de services;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics recommande de prolonger l'entente de services 5853 pour l'entretien de certains terrains;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente est pour une durée de trois ans avec ajustements annuels selon l'IPC, les frais administratifs et les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente de services 12137 à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale prolongeant, jusqu'au 31 mars 2014, les conditions et les modalités de l'entente de services 5853 sur l'entretien par la Commission de la capitale nationale de certains terrains et infrastructures mentionnés aux paragraphes 5.1 et 5.2 du protocole d'entente 1419.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente.

Le trésorier est autorisé à :

- acquitter les factures transmises à cet effet jusqu'à une somme annuelle de 179 275 \$, incluant les frais d'administration, (0 % pour 2011, 5 % pour 2012 et 15 % pour 2013) et les taxes pour l'entretien des terrains et acquitter les factures pour l'entretien préventif et les frais de remise en état d'équipements légers jusqu'à un maximum annuel de 28 481 \$, incluant les taxes et les frais d'administration, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014;
- acquitter les factures sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des travaux publics;
- prévoir au budget des années 2013 à 2014, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521	198 721,08 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	9 034,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 février 2012.

Adoptée

CE-2012-277

SOUSSION 2011 SP 126 - ACHAT DE TROIS CHARGEUSES SUR ROUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité se prévaut de l'option d'achat et adjuge à la firme Nortrax Québec inc, 4500, Autoroute Chomedey, Laval, Québec, H7R 6E9, pour la fourniture de trois chargeuses sur roues neuves selon l'annexe A et incluant les équipements supplémentaires suivants : un godet 4 verges cubes, un attachement rapide, un chasse-neige avant réversible, une aile de bordage ainsi qu'un harnais d'accouplement selon l'annexe A du bordereau de soumission, au montant total approximatif de 764 762,82 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 août 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette annexe.

Le prix soumis en date du 3 février 2012 est variable en fonction du taux de change à la date d'émission du bon de commande.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30702-002-21967	731 505,03 \$	Achat de véhicules et équipements - 3 chargeuses
04-13493	33 257,79 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

Adoptée

CE-2012-278

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SPORHÈQUE DE HULL INC. - ESPACES DE STATIONNEMENT - ARÉNA SABOURIN

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre la Sporthèque de Hull inc. et la Ville de Gatineau était nécessaire pour définir les modalités d'utilisation du stationnement de l'aréna Sabourin;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des stationnements dans ce secteur est critique et que ce protocole devra permettre une meilleure utilisation des espaces;

CONSIDÉRANT QUE la Sporthèque de Hull inc. s'est déjà prononcée en accord avec le contenu du protocole d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- approuve le protocole d'entente préparé et négocié par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et mandate ce dernier à faire signer le protocole d'entente par les personnes désignées de la Sporthèque de Hull inc., d'une durée de trois ans;
- autorise la production de vignettes (permis temporaires) de stationnement pour l'utilisation du stationnement pour les périodes spécifiées dans le protocole d'entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Sporthèque de Hull inc. concernant l'utilisation du stationnement de l'aréna Sabourin.

Adoptée

CE-2012-279

SOUMISSION 2009 SP 208A - NASCO INC. - ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE SPORTIF DE GATINEAU - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - SUPPLÉMENT AU CONTRAT - 300 860 \$

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager du centre sportif 2009 SP 208A a été octroyé à la firme Nasco inc. le 10 novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a débuté le 5 mai 2010 avec la prise de possession du centre sportif par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de concierges demandés dans le contrat d'entretien ménager était insuffisant pour couvrir la superficie de 18 500 m² au centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE la Division du sport et de l'activité physique a fait l'acquisition du logiciel « PROPRE » afin d'établir la fréquence de nettoyage des locaux ainsi que le nombre d'employés pour y arriver :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le supplément pour le contrat d'entretien ménager du centre sportif au montant approximatif de 300 860 \$, pour la période s'étalant du 5 mai 2010 au 30 avril 2012, et autorise le trésorier à effectuer les paiements dus et à venir à la firme Nasco inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71168-533 – Centre sportif - Conciergerie

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

Adoptée

CE-2012-280

INDEMNISATION POUR LE CAMP D'ENTRAÎNEMENT - PARTIE HORS-CONCOURS ET DÉBUT DE SAISON - INTRÉPIDE DE GATINEAU, MIDGET AAA, SAISON 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE des rénovations à l'aréna Baribeau (remplacement de la dalle de béton, des bandes et baies vitrées) ont eu lieu du 10 avril au 12 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le camp d'entraînement, les parties hors-concours (4) et des parties en saison régulière (2) de l'Intrépide de Gatineau midget AAA ont été déplacés au Stade-Pierre-Lafontaine;

CONSIDÉRANT QUE lors de rénovations majeures, tels que le remplacement des bandes, les publicités sur bandes doivent être collées et non vissées;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement des activités de l'Intrépide de Gatineau midget AAA au Stade-Pierre-Lafontaine a occasionné une perte de revenus aux niveaux des bars, de la billetterie, ainsi que des dépenses additionnelles en transport et permis d'alcool :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser à l'Intrépide de Gatineau midget AAA, une indemnisation pour les pertes de revenus et dépenses additionnelles pour leur camp d'entraînement, 4 parties hors-concours et 2 parties régulières.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant total de 7 338 \$ à l'ordre de L'Intrépide de Gatineau midget AAA, C. P. 84154, Gatineau, Québec, J8P 7R8, sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13110	7 338 \$	Comptes à payer - Général

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

Adoptée

CE-2012-281

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 5 - 38 002,53 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 7 - 301 295,88 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 5 025,85 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 6 - 560 348,23 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 5, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 7, la liste des réquisitions numéro 6 ainsi que la liste des embauches numéro 6 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 5	Pièces de comptes à payer	38 002,53 \$	13 au 17 février 2012
Liste PD numéro 7	Pièces de comptes à payer	301 295,88 \$	13 au 17 février 2012
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	5 025,85 \$	13 au 17 février 2012
Liste des embauches numéro 6	Embauche de personnel temporaire	560 348,23 \$	6 au 10 février 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

Adoptée

CE-2012-282

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 - 514 356,53 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 514 356,53 \$ pour la période du 9 au 15 février 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

Adoptée

CE-2012-283*

AUTORISATION - VENTE POUR TAXES - 21 JUIN 2012 - IMPÔT FONCIER

CONSIDÉRANT QUE ce conseil doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'ordonner au greffier ou à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique, dans la salle Odysée de la maison de la culture de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, le jeudi 21 juin 2012, à 10 h, et tous les jours suivants, s'il y a lieu, les immeubles apparaissant à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées préparée par le Service des finances le 10 février 2012;

- d'exclure de cette vente à l'enchère, à la demande du directeur du Service des finances et trésorier, les immeubles suivants apparaissant à la liste des propriétés exclues de la vente pour taxes impayées :

5530-16-6291	6340-18-9606
5630-12-9574	6434-22-3386
5828-54-3465	6633-40-5337 001 0048
6136-56-1209	6636-83-1869
6333-58-0448	7140-31-7919
6334-37-8183	7240-10-1755
6334-44-0682	8945-17-6069
6340-18-9429	9049-61-8533

- d'autoriser le greffier ou l'assistant-greffier à soustraire de la vente, les immeubles dont les propriétaires apparaissent à la liste des propriétés à vendre pour taxes impayées et qui auront payé leurs taxes foncières auprès du Service des finances avant la vente à l'enchère;
- de mandater le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de vente dont il est fait mention à l'article 525 de la Loi sur les cités et villes;
- d'habiliter le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les actes de retrait découlant de la vente des immeubles pour taxes impayées, s'ils sont présentés dans le délai prévu à l'article 531 de la Loi sur les cités et villes;
- d'autoriser les représentants du Service de la gestion des biens immobiliers à enchérir et, le cas échéant, à se porter adjudicataire au nom de la Ville de Gatineau, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 18 de la Charte de la Ville de Gatineau, des immeubles faisant partie de la liste de propriétés adoptée par le comité exécutif et pouvant être nécessaires dans le cadre de divers projets municipaux et futurs ou pour des fins de réserves foncières;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même la réserve « Acquisitions de propriétés », les sommes requises afin de donner suite à la présente. Cependant, advenant que la municipalité dispose de propriétés en cours d'année, le trésorier est autorisé à puiser ces mêmes sommes à même les produits de disposition de propriétés de l'année courante.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-284

DEMANDE DE GRATUITÉ - SALLES DE LA MAISON DU CITOYEN - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL - FÊTE DES SEMENCES

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de l'Île de Hull est catégorisée comme un grand partenaire par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents de l'Île de Hull organise pour la troisième année, en collaboration avec des partenaires du milieu, la fête des semences bioéquitable le 18 mars 2012 de 10 h à 17 h à la Maison du citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement participera à l'activité par le biais d'un kiosque et d'un atelier;

CONSIDÉRANT QUE tous les citoyens de la Ville de Gatineau peuvent participer à l'activité gratuitement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'Association des résidents de l'Île de Hull à utiliser gratuitement six salles de la Maison du citoyen pour accueillir la Fête des semences bioéquitable le 18 mars 2012;
- accepte que les coûts inhérents à la préparation des salles à la Maison du citoyen, le 17 mars, soient imputés aux différents services municipaux de la Ville de Gatineau.

L'exemption du coût de location pour les salles représente une perte de revenus de 3 652,50 \$ au tarif actuel.

Adoptée

CE-2012-285

SOUSSION 2011 SI 349 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE TAPIS - SERVICES DE POLICE ET DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes les contrats de fourniture et installation de tapis :

Section 1 – Poste de police

Tapis Suprême, 613, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A6, pour la fourniture et l'installation de tapis, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 12 654,14 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 janvier 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section 2 – Bibliothèque Lucien-Lalonde

Les couvres planchers Leblanc inc., 140, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, pour la fourniture et l'installation de tapis, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif de 12 636,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 janvier 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72291-532-21968	12 086,80 \$	Bibliothèque Lucien-Lalonde (Hull) - Édifice - Entretien des édifices
18-60037-002-21969	12 103,84 \$	Remplacement du commutateur 9-1-1 - Équipements de bureau
04-13493	1 099,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2012.

Adoptée

CE-2012-286

REJET DES SOUMISSIONS - SOUMISSION 2011 SP 241A - ACHAT, INSTALLATION ET DÉPLOIEMENT D'HORODATEURS NUMÉRIQUES AVEC LOGICIEL - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 13 décembre 2011, un appel d'offres public pour l'achat, l'installation et le déploiement d'horodateurs numériques avec logiciel;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que ces dernières comportent des dérogations majeures;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2011 SP 241A et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres.

Adoptée

CE-2012-287*

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DU PATRIMOINE GATINOIS - IMPLANTATION DES CONCEPTS MUSÉAUX - SUBVENTION DE 472 600 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a effectué diverses actions dans le but de structurer et professionnaliser les activités muséales réalisées par les groupes patrimoniaux œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a réalisé une étude pour assurer le positionnement muséal des organismes œuvrant dans le domaine à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a réservé le solde des économies réalisées par la signature de l'entente de développement culturel 2008-2010 avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec pour financer le plan d'action de l'étude de positionnement muséal en vertu de la résolution numéro CM-2008-327 en date du 1^{er} avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Ville de Gatineau a embauché la firme Cultura pour développer des concepts d'interprétation muséale destinés au Musée de la Société d'histoire de Buckingham et au Musée de l'Auberge Symmes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a contribué à la mise sur pied du Réseau du patrimoine gatinois pour concerter les efforts des organismes partenaires et favoriser le partage des ressources;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres propose de verser le solde des sommes prévues à la résolution numéro CM-2008-327 en date du 1^{er} avril 2008 au Réseau du patrimoine gatinois sous forme de subvention pour assurer une mise en œuvre rapide et flexible des concepts muséaux développés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et le Réseau du patrimoine gatinois pour réaliser les concepts muséaux au Musée de la Société d'histoire de Buckingham et au Musée de l'Auberge Symmes;
- d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 194 600 \$ en 2012, de 238 000 \$ en 2013 et de 40 000 \$ en 2014 au Réseau du patrimoine gatinois sur demande du Service des arts, de la culture et des lettres et de faire les virements de fonds nécessaires au poste budgétaire 02-72310-972 à partir des projets en cours.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2013 et 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72310-972	194 600 \$	Réseau muséal - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	194 600 \$		Surplus affecté
02-72310-972		194 600 \$	Réseau muséal - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2012.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2012-288

SUBVENTION DE 675 \$ - SOLIDARITÉ GATINEAU-OUEST - ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 2 MARS 2012 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 675 \$ à l'ordre de Solidarité Gatineau-Ouest, 1096, rue Saint-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2R7, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 2 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79941-972	100 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79939-972	250 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2012.

Adoptée

CE-2012-289

SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - 13 MARS 2012 - 300 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseillers Luc Angers et mesdames les conseillères Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau à participer à une activité bénéfique le 13 mars 2012 au profit de l'Association pour enfants ayant des troubles d'apprentissage.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 150 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de AQETA, 109, rue Wright, bureau 205, Gatineau, Québec, J8X 2G7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79942-972	150 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2012.

Adoptée

CE-2012-290

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 2 470 252 (FUTUR LOT 4 727 456) ET 2 470 923 (FUTUR LOT 4 727 458) AU CADASTRE DU QUÉBEC - MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE - CHEMIN DU FER-À-CHEVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est propriétaire d'une partie des lots 2 470 252 (futur lot 4 727 456) et 2 470 923 (futur lot 4 727 458) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, en bordure du chemin du Fer-à-Cheval dans le secteur de Masson-Angers;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire procéder à l'acquisition d'une partie des lots 2 470 252 (futur lot 4 727 456) au cadastre du Québec, d'une superficie de 161,3 m², et 2 470 923 (futur lot 4 727 458) au cadastre du Québec, d'une superficie de 117,0 m², dans le cadre des travaux de réfection de stabilisation du chemin du Fer-à-Cheval;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a soumis le 4 janvier 2012 une offre de cession à titre gratuit, donc au prix symbolique de 1 \$, à la Ville de Gatineau pour une partie des lots 2 470 252 (futur lot 4 727 456) et 2 470 923 (futur lot 4 727 458) au cadastre du Québec, moyennant le paiement des frais d'ouverture de dossier et d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie des lots 2 470 252 (futur lot 4 727 456) et 2 470 923 (futur lot 4 727 458), au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 278,3 m², et ce, aux conditions prévues dans l'offre de cession à titre gratuit datée du 4 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une partie des lots 2 470 252 (futur lot 4 727 456) et 2 470 923 (futur lot 4 727 458) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 278,3 m², et ce, aux conditions prévues dans l'offre de cession à titre gratuit datée du 4 janvier 2012;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, pour permettre la concrétisation de cette acquisition, aux termes et conditions énoncés dans l'offre de cession à titre gratuit datée du 4 janvier 2012 de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de vente en découlant.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes, incluant l'offre de cession jointe à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30440-022-21970	390,41 \$	Amélioration du réseau routier - Programme d'asphaltage - Chemins de gravier
04-13493	17,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2012.

Adoptée

CE-2012-291

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SIGNIFICATION DES AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DANS LE CADRE DE LA VENTE POUR TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 (1^o) de la Loi sur les cités et villes stipule que les dispositions concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de matériel ou de matériaux ou la fourniture de services pour laquelle un tarif est fixé ou approuvé par le gouvernement du Canada ou du Québec ou par un de ses ministres ou organismes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité retient les services de la firme Paradis Montpetit Beauchamp, 385, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 5R4, pour la signification des avis aux propriétaires dans le cadre de la vente pour taxes, selon le tarif fixé par le gouvernement du Québec au Tarif d'honoraires et des frais de transport des huissiers et par la Loi sur les huissiers de justice (LRQ, c. H-4.1, a. 13), au montant approximatif de 25 000 \$, plus les taxes, par année.

Le contrat débutera à l'acceptation de la résolution et se terminera le 31 décembre 2014.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2013 et 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19400-436-21971	25 000,00 \$	Recouvrables de tiers - Administration - Huissiers
04-13493	1 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 493,75 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2012.

Adoptée

CE-2012-292

SUBVENTION DE 1 000 \$ - SOPAR POUR LES CÉLÉBRATIONS DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES - ACTIVITÉ LE 11 MARS 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - NICOLE CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Sopar, 1, chemin des Érables, Gatineau, Québec, J8V 1C1, à titre de subvention pour les célébrations de la journée internationale des femmes le dimanche 11 mars 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79939-972	1 000 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 28 février 2012.

Adoptée

CE-2012-293

SOUMISSION 2012 SI 129 - RÉPARATION D'UNE CONDUITE DE GAZ - USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme CS TERREC, 1764A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour la réparation d'une conduite de gaz à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 34 869,64 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30633-003-21972	33 353,24 \$	Station d'épuration des eaux usées - Secteur de Gatineau - Rénovation
04-13493	1 516,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 février 2012.

Adoptée

CE-2012-294

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME MYRIAM CHOUINARD AU POSTE DE GESTIONNAIRE AQUATIQUE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'employés syndiqués du secteur aquatique est en croissance constante depuis l'ouverture du centre sportif;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'ajouter une ressource cadre à la Section des programmes aquatiques du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Myriam Chouinard à titre de gestionnaire aquatique au Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, sous la gouverne du responsable, Programmes aquatiques de la Division du sport et de l'activité physique, pour la période du 20 janvier au 3 août 2012, selon les modalités du contrat de travail.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-71316-135 – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Temporaires – Non-syndiqués.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71316-139	9 982 \$		Programme - Centre sportif - Temporaires - Aquatique
02-71314-139	23 290 \$		Programme centre aquatique Lucien-Houle - Buckingham - Temporaires - Aquatique
02-71316-135		33 272 \$	Programme - Centre sportif - Rémunération régulière - Temporaires - Non-syndiqués

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

Adoptée

CE-2012-295

SOUSSION 2011 SI 348 - SERVICES DE FORMATION - HARCÈLEMENT ET COMPORTEMENTS INDÉSIRABLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le Groupe Dérives urbaines inc., 432-B, boulevard Alexandre-Taché, Gatineau, Québec, J9A 1M7, pour l'obtention de services de formation sur mesure utilisant le théâtre à la carte, sur la base des prix forfaitaires et unitaires indiqués à l'offre de prix pour un montant approximatif de 49 830,17 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 janvier 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-411-21965	47 663,17 \$	Ressources humaines - Services professionnels et de génie
04-13493	2 167,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 février 2012.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif